

Claude de Rubys ne s'est pourtant pas seulement mêlé d'histoire : en sa qualité d'avocat, de docteur en droit de l'université de Toulouse, de conseiller au présidial de Lyon et au parlement des Dombes, il a voulu aussi aborder la science des jurisconsultes; il ne s'est pas borné à y toucher dans les arrêts auxquels sa charge l'obligeait de prendre part ; il a fait une œuvre personnelle, didactique ; en plein pays de droit écrit, il s'est avisé de chasser sur les terres du droit coutumier; trois ans après avoir publié son *Discours sur la peste* \ il faisait imprimer une *Sommaire explication des articles de la coutume du pais et duché de Bourgogne*², qu'il dédiait successivement à Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, et à Bernard des Barres, président à mortier au parlement de Dijon, son ancien condisciple.

A en croire le premier coup d'œil, ce commentaire serait un travail complet et original. Il embrasserait dans son entier la Coutume bourguignonne, il en donnerait la quintessence, il en éclairerait, et, l'un après l'autre, en analyserait tous les points. Ce n'est toutefois, malgré son titre, comme la plupart des écrits de Rubys, qu'une publication de circonstance. Bien loin de comprendre tous les articles de la Coutume du duché de Bourgogne, il ne s'applique qu'à trois ou quatre dispositions récemment ajoutées à la vieille loi de cette province ; encore les commente-t-il moins qu'il ne les vante; il n'entend pas les expliquer, mais les justifier. Quant au reste de la Coutume, il ne s'en soucie ; c'est à peine s'il en donne sèchement le texte à la dernière page ; le lecteur serait fort trompé s'il cherchait au-dessous de cette lettre nue une note, un renvoi, un mot d'éclaircissement et de commentaire; l'auteur s'estime quitte en le prévenant charitablement, dans son épître dédicatoire, qu'il n'a pas la présomption de refaire ce qui a été si bien fait par ses devanciers auxquels il ne veut point « se parangoner ». Si vous voulez un livre de doctrine, semble-t-il lui dire, allez ailleurs, ce n'est pas mon affaire.

¹ *Discours sur la contagion de peste qui a été osste présente année en la ville de Lyon*, etc. — Lyon, Gryphe, 1577, in-8° de 44 pages. Ce discours est adressé à Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, et coûta 25 livres d'impression. (*Acte consulaire* du 17 septembre 1577).

² Ce livre a eu deux éditions, toutes deux données à Lyon, l'une par Antoine Gryphe, in-4°, eu 1580, et l'autre, par Benoist Rigaud, in-12, en 1588.